



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Rectorat Diec 3.03
Bureau des examens
de l'enseignement supérieur et de la VAE

Aix-en-Provence, le 14 mars 2024

Affaire suivie par :
François PIZARD
Tél : 04 42 91 72 04
Mél : françois.pizard@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique PACA
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

à
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Objet : Circulaire académique du BTS Commerce International - Session 2024
Référence : Circulaire nationale d'organisation de l'académie de Nancy-Metz du 17 janvier 2024.

I. RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES ÉPREUVES ECRITES CI :

A. DISPOSITIONS GENERALES

Les épreuves se dérouleront selon les recommandations générales mentionnées dans la circulaire nationale d'organisation, aux lieux et dates indiqués sur le calendrier joint.

Les étudiants qui disposent d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport expiré depuis moins de 5 ans peuvent présenter ce titre afin de prouver leur identité lors du passage d'un examen ou d'un concours.

Les centres d'épreuves impriment les listes d'affichage, d'émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de tables via l'application CYCLADES.

Les candidats seront convoqués par mes soins pour toutes les épreuves.

1. La surveillance (cf BA n°269 du 28 janvier 2013)

La surveillance est assurée sous la responsabilité du chef d'établissement du centre d'épreuves par le personnel enseignant. Il entre, en effet, dans les obligations de service des enseignants d'assurer la surveillance des examens (cf. point 6 charte nationale des examens 15 janvier 2007 BOEN n° 4 du 25 janvier 2007).

2. L'usage Calculatrice :

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

3. Les épreuves orales :

Concernant toutes les épreuves, les bordereaux de notation seront à retirer sur l'application Cyclades.

Les membres des commissions d'interrogation doivent compléter les grilles d'évaluation à l'encre, lisiblement.

A l'issue des épreuves orales, les responsables de commission expédieront sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposeront par leur soin, toutes les grilles d'évaluation de toutes les épreuves classées par épreuve et par ordre alphabétique (nom de naissance), les bordereaux de notation par ordre croissant de numéro de lots et les listes d'émargement des candidats et des enseignants au lycée Perier.

B. CORRECTIONS DES EPREUVES ECRITES

La correction des épreuves écrites est dématérialisée sur SANTORIN pour les épreuves suivantes :

E.1 : Culture générale et expression

E.2 : Langues vivantes étrangères

E.3 : Culture économique, juridique et managériale

E.4 : Relation commerciale interculturelle

E.5 : Mise en œuvre des opérations de commerce international

La période de correction dématérialisée des épreuves professionnelles sera fixée dans l'arrêté.

II. RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES EPREUVES ECRITES POUR LA DEMATERIALISATION :

A. CORRECTIONS DEMATERIALISEES DES EPREUVES COMMUNES

INFORMATION :

Toutes les épreuves écrites communes et professionnelles des BTS (sauf exceptions) sont dématérialisées sur le logiciel SANTORIN et numérisées au sein même des centres épreuves.

En conséquence :

- un modèle de copie unique spécifique est utilisé pour ces épreuves: « CCYC ».
- les anciens modèles de copies « EN » ne devront pas être utilisés.
- l'organisation de cette dématérialisation (numérisation/corrections) fera l'objet de consignes spécifiques et de formation dispensées par notre service coordination.
- les copies des épreuves communes seront numérisées le soir même ou le lendemain de l'épreuve dans chaque centre épreuve du mardi 14 mai au vendredi 17 mai 2024, date buttoir.

1. Consignes :

La documentation fonctionnelle et technique relative à l'application Cyclades et au module Santorin est disponible sur l'espace Cyclades des établissements (en particulier dans la rubrique « accès à la documentation établissement » de la page d'accueil Cyclades).

L'ensemble des consignes relatives aux épreuves dématérialisées des services du BAC, BTS et ExaPro vous seront transmises dans un document unique, au mois d'avril prochain.

2. Journées banalisées :

Afin d'assurer au mieux l'organisation de ces corrections, les enseignants désignés pour ces missions de correction bénéficieront, en accord avec le corps d'inspection et la Diec de quatre demi-journées dédiées à la correction entre le 3 juin et le 7 juin 2024 :

- **Concernant les épreuves communes :** le choix des dates des deux journées banalisées sera laissé à l'appréciation du chef d'établissement en collaboration avec l'enseignant convoqué sur la mission de correction.
- **Concernant les épreuves professionnelles :** l'organisation de ce dispositif sera à la charge de chaque établissement.

Le serveur SANTORIN des corrections sera ouvert du mercredi 22 mai au dimanche 09 juin 2024.

3. Calendrier et modalités d'organisation des corrections dématérialisées des épreuves communes :

Épreuves et date	Réunion d'entente académique (concernant les enseignants coordonnateurs)	Dates des corrections	Jours banalisés (2 journées)
Culture économique, juridique et managériale Mardi 14 mai 2024 après-midi	03 juin 2024 – Visio (10h-12h)	Corrections du 3 juin au 5 juin 2024	Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin
Économie - droit* (selon spécialités*) Mardi 14 mai 2024 Après-midi		Corrections du 22 mai au 9 juin 2024	Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin
Mathématiques* Mardi 14 mai 2024 après-midi		Corrections du 22 mai au 9 juin 2024	Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin

Culture générale et expression Mercredi 15 mai 2024 après-midi	31 mai 2024 - Visio (10h-12h)	Corrections du 22 mai au 9 juin 2024	Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin
Management des entreprises Jeudi 16 mai 2024 Après-midi		Corrections du 22 mai au 9 juin 2024	Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin

Les établissements n'ayant pas été livrés en copies dématérialisées, merci de vous rapprocher du service papeterie du Rectorat: diec.papeterie@ac-aix-marseille.fr.

III. DEROULEMENT DES EPREUVES PROFESSIONNELLES

A. DOSSIERS D'ACTIVITE DE CI (épreuve E4 et E6)

Dépôt – pour le mardi 07 mai 2024 au plus tard

Veuillez trouver ci-joint un extrait de la circulaire nationale où sont précisées les informations ci-dessous et le calendrier des épreuves écrites.

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier,
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier, non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Il appartient aux autorités académiques d'avertir les candidats de leur situation à cet égard.

Les unités du BTS Commerce international concernées par la mention « non valide » sont les unités : E4 et E6.

Pour les candidats isolés: au secrétariat du lycée Perier - 270, Avenue Rue Paradis - 13008 Marseille, ou expédition par voie postale (pour la même date) à l'attention du secrétariat d'examen du BTS Commerce International .

Pour connaître l'ensemble des pièces à communiquer au centre d'épreuves pour les épreuves E4, E6 merci de bien vouloir vous reporter à la circulaire nationale d'organisation.

Attention : Les fichiers numériques doivent être déposés sous format Open Source modifiables hors fichier Pdf.

B. LIVRETS SCOLAIRES

Le modèle du livret scolaire a été transmis par courriel avec la circulaire nationale d'organisation. Chaque établissement de formation devra photocopier en nombre, recto/verso, sur papier blanc (cartonné) ce document.

Les livrets scolaires seront adressés au lycée Périer - 270, Rue Paradis- 13008 MARSEILLE, **pour le 05 juin 2024** au plus tard, sous double enveloppe portant mention du secrétariat d'examen du BTS Commerce International.

C. NOTATION PAR INTERNET

Une vérification des notes saisies sera effectuée avant « le verrouillage » des lots.

D. REMONTEE NOTES CCF

Les notes des épreuves évaluées en contrôle continue devront être remis au gestionnaire **le mercredi 24 mai au plus tard.**

IV. DELIBERATION :

Le jury de délibération se réunira le **12 juin 2024 au Lycée Périer – 270, Rue Paradis – 13008 MARSEILLE.**

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'académie d'Aix-Marseille et accessibles sur l'espace Cyclades des candidats.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone par les services du Rectorat.

V. RELEVÉS DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes ainsi que les copies des épreuves écrites dématérialisées seront disponibles dans les comptes candidats Cyclades. Les diplômes seront édités au mois d'octobre, ils seront remis aux établissements d'origine du candidat.

Pour les candidats non scolaires, ils seront expédiés à l'adresse postale du candidat.

VI. EPREUVES DE CONTROLE :

Après délibération du jury, les candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 et une moyenne aux épreuves du domaine professionnel au moins égal à 10/20 sont autorisés à se présenter aux épreuves de contrôle :

- **U1 A- Culture générale et expression,**
- **U2 –Langue vivante étrangère**
- **U 3- Culture Economique Juridique et Managériale**

Les épreuves de rattrapage consisteront en deux interrogations orales portant sur les compétences du domaine général, au choix du candidat. Chacune de ces interrogations sera notée sur 20.

A l'issue des interrogations, les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 seront admis, après prise en compte de la meilleure note obtenue entre les épreuves du 1^{er} groupe et celles du rattrapage.

Les épreuves orales de rattrapage se dérouleront **le 03 juillet** en fonction des résultats du 1^{er} groupe et de l'origine des candidats.

Le jury de délibération du 2nd groupe se tiendra sous la présidence de Mme Wurster- IA-IPR **le 04 juillet 2024 à 13h00** en présentiel.

VII. ETATS DE FRAIS DE JURY – Application IMAG'IN :

Les missions d'interrogation et de correction sont saisies par internet (application informatique IMAG'IN : système d'Information Mission Affectation par la Gestion des intervenants Examens).

A l'issue des corrections et des interrogations, les examinateurs doivent donc, valider rapidement via l'application IMAG'IN (portail sécurisé) leurs états de frais de jury (rémunération et frais de déplacement) à l'adresse : www.ac-aix-marseille.fr/imagin

Les justificatifs liés aux déplacements (facture hébergement, billets de transport, bons de transport) devront être adressés obligatoirement au Rectorat d'Aix-Marseille DIEC BTS SIO Place Lucien Paye 13621 Aix en Provence à l'attention de François Pizard.

Je vous remercie de votre précieuse contribution au bon déroulement des examens de la présente session.

**Pour le recteur et par délégation
La cheffe de bureau des examens supérieurs- Vae**



Mélanie NOISEAU

Annexe 1

**Brevet de Technicien Supérieur
COMMERCE INTERNATIONAL
Session 2024**

- CALENDRIER DES ÉPREUVES -

➤ **CENTRES D'EXAMEN :**

LYCEE GEORGES DUBY – 200, RUE GEORGES DUBY – 13080 LUYNES

LYCEE PERIER – 270, RUE PARADIS – 13008 MARSEILLE

- CALENDRIER DES ÉPREUVES ORALES PAR CENTRE -

Tableau de regroupement :

LYCEE PERIER

Relation commerciale interculturelle E4			
INDIVIDUEL MARSEILLE	Ponctuel	Orale	1
INDIVIDUEL SALON DE PROVENCE	Ponctuel	Orale	1
MARSEILLE ENS A DISTANCE ET CNED	Ponctuel	Orale	5
INDIVIDUEL AIX EN PROVENCE	Ponctuel	Orale	3
MERKURE BUSINESS SCHOOL	Ponctuel	Orale	20
IFC MARSEILLE PRADO	Ponctuel	Orale	11
DIDEROT CAMPUS AIX EN PROVENCE	Ponctuel	Orale	2
EURIDIS BUSINESS SCHOOL AIX	Ponctuel	Orale	16
AIX ENS A DISTANCE ET CNED	Ponctuel	Orale	2
IFC AVIGNON	Ponctuel	Orale	8
AVIGNON ENS A DISTANCE ET CNED	Ponctuel	Orale	1
			70

Développement commercial international-E6			
INDIVIDUEL MARSEILLE	Ponctuel	Orale	1
INDIVIDUEL SALON DE PROVENCE	Ponctuel	Orale	1
MARSEILLE ENS A DISTANCE ET CNED	Ponctuel	Orale	5
INDIVIDUEL AIX EN PROVENCE	Ponctuel	Orale	2
MERKURE BUSINESS SCHOOL	Ponctuel	Orale	19
IFC MARSEILLE PRADO	Ponctuel	Orale	10
DIDEROT CAMPUS AIX EN PROVENCE	Ponctuel	Orale	2
EURIDIS BUSINESS SCHOOL AIX	Ponctuel	Orale	15
AIX ENS A DISTANCE ET CNED	Ponctuel	Orale	2
IFC AVIGNON			9
AVIGNON ENS A DISTANCE ET CNED	Ponctuel	Orale	1
			67

LYCEE GEORGES DUBY DE LUYNES :

Langue vivante étrangère2 - oral- Espagnol			
INDIVIDUEL MARSEILLE	Ponctuel	Espagnol	1
INDIVIDUEL SALON DE PROVENCE	Ponctuel	Espagnol	1
MARSEILLE ENS A DISTANCE ET CNED	Ponctuel	Espagnol	5
INDIVIDUEL AIX EN PROVENCE	Ponctuel	Espagnol	1
LYC PERIER	Ponctuel	Espagnol	28
LTP JEANNE PERRIMOND	Ponctuel	Espagnol	44
LPO LA CADENELLE	Ponctuel	Espagnol	35
GRETA-CFA PROVENCE	Ponctuel	Espagnol	7
MERKURE BUSINESS SCHOOL	Ponctuel	Espagnol	18
LYC GEORGES DUBY	Ponctuel	Espagnol	20
IFC MARSEILLE PRADO	Ponctuel	Espagnol	6
DIDEROT CAMPUS AIX EN PROVENCE	Ponctuel	Espagnol	2
EURIDIS BUSINESS SCHOOL AIX	Ponctuel	Espagnol	14
AIX ENS A DISTANCE ET CNED	Ponctuel	Espagnol	2
IFC AVIGNON	Ponctuel	Espagnol	8
			192

Langue vivante étrangère2 - oral- Italien			
LYC PERIER	Ponctuel	Italien	18
LTP JEANNE PERRIMOND	Ponctuel	Italien	9
LPO LA CADENELLE	Ponctuel	Italien	11
MERKURE BUSINESS SCHOOL	Ponctuel	Italien	2
LYC GEORGES DUBY	Ponctuel	Italien	8
IFC MARSEILLE PRADO	Ponctuel	Italien	2
			51

Langue vivante étrangère2 - oral- Allemand			
LYC PERIER	Ponctuel	Allemand	7
LTP JEANNE PERRIMOND	Ponctuel	Allemand	4
LPO LA CADENELLE	Ponctuel	Allemand	2
IFC MARSEILLE PRADO	Ponctuel	Allemand	3
			16